

SESSION FORMATION
MOBILITÉ, RÉSEAUX ET SYSTÈMES DE TRANSPORTS, INFRASTRUCTURES
INFRASTRUCTURES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

RÉF: 2513-07

Elaborer un dossier CNPN

> EN BREF

Les procédures de dérogation aux espèces protégées se multiplient et, en même temps, les services instructeurs deviennent de plus en plus exigeants quant à la qualité des inventaires et à la proposition de mesures compensatoires efficaces et pérennes. Comment élaborer des dossiers CNPN répondant aux nouvelles obligations réglementaires ?

THÉMATIQUES

Les enjeux de la biodiversité. Le cadre réglementaire et les évolutions récentes. Les acteurs. L'élaboration du dossier CNPN. Le bilan des dossiers faune et flore. Les retours d'expérience. Une application pratique pour rédiger un cahier des charges, apprécier la qualité et la recevabilité des dossiers CNPN et enfin s'assurer de l'efficacité des mesures proposées.

> CETTE FORMATION S'ADRESSE À

Des responsables de projets d'infrastructures et chargés d'études au sein des DREAL, DIR, Collectivités territoriales, gestionnaires d'infrastructures ferroviaires, portuaires et électriques, carrières, entreprises et bureaux d'études publics et privés.

> PRÉ-REQUIS

Merci de vous reporter au paragraphe présentant le profil des participants.

OBJECTIFS

POSITIONNER le dossier CNPN dans les procédures environnementales
CLARIFIER le contenu du dossier CNPN
IDENTIFIER les conditions à réunir pour produire un bon dossier

> INFORMATIONS PRATIQUES

Date : du 25 au 27 septembre 2019 - **Durée** : 3 jours (21 heures)
Tarif : 2 220,00 € HT + TVA (Déjeuners inclus)
Lieu : France Paris

> COORDINATION

Luc CHRETIEN, Chef de la division Environnement, Cerema Est
Vincent VIGNON, Directeur Associé, OGE
Virginie BILLON, Chef de l'unité Biodiversité et eau, Cerema Centre-Est

PROGRAMME DÉTAILLÉ ET HORAIRES

MERCREDI 25 SEPTEMBRE

9h00-9h30
Introduction et présentation de la session.

Le cadre réglementaire et méthodologique

9h30-11h30
Un représentant, *MTES*
Les acteurs parties prenantes au dossier CNPN : le rôle des Dreal, le fonctionnement du CNPN et des CSRPN. Le cadre réglementaire et ses évolutions suite à la Loi Biodiversité de 2016, l'évaluation environnementale et l'autorisation environnementale unique : les impacts sur le planning du projet et les nouvelles obligations du maître d'ouvrage (obligation de résultat sur l'efficacité et la pérennité des mesures et leur géolocalisation).
Espèces protégées, aménagements et infrastructures : méthodologie et bonnes pratiques.

11h45-13h00
L'approche de l'Ae sur l'intégration de la démarche espèces protégées dans l'examen des études d'impacts des projets qui lui sont soumis.

Déjeuner de 13h00 à 14h30

14h30-16h00
Yves MEINIER, *DREAL Rhône Alpes*
L'intégration de la démarche espèces protégées dans l'instruction des projets en DREAL.

Retour d'expérience

16h15-17h45
Frédéric VOEGEL, *DREAL Alsace*
Seconde phase de la Rode Sud de Strasbourg (RN353) : un exemple de la prise en compte de deux espèces à fort enjeu dans le contexte agricole contraint : le Grand Hamster d'Alsace et le Crapaud Vert

Fin de la journée à 17h45

JEUDI 26 SEPTEMBRE

Retours d'expériences

9h00-10h15
Luc CHRETIEN
Doublement de la RD910 à Saint-Avold (57) : un exemple d'évitement et de réduction réussi en contexte très sensible.

10h30-12h00
Frédéric PAWLOWSKI, *ECOMED*
Projet de carrière dans la vallée de Durance (dérogation faune), avec utilisation de la grille de calcul Ecomed.

Déjeuner de 12h00 à 13h30

13h30-14h30
Aline CORBEAUX, *Pôle environnement, Nantes Métropole*
Dossiers de dérogation espèces protégées en milieu urbain et péri-urbain : l'exemple de l'Angélique des estuaires.

14h30-16h30
Michel METAIS, *Président des réserves Naturelles de France, RNF (sous réserve)*
Echanges sur les critères d'évaluation des projets d'infrastructure et sur les attentes de la commission.

16h30-17h15/18h00
Luc CHRETIEN
Point de synthèse : les points de vigilance et les bonnes pratiques pour élaborer des dossiers conformes.

Fin de la journée à 17h15

VENDREDI 27 SEPTEMBRE

Travaux pratiques : piloter un dossier CNPN en espace urbanisé et en milieu inter-urbain

9h00-12h30
Vincent VIGNON
Virginie BILLON
La rédaction de cahiers des charges et leur analyse critique ; la sélection d'un bureau d'études sur la base d'une analyse des offres.

Déjeuner de 12h30 à 14h00

14h00-15h45
Vincent VIGNON
Virginie BILLON
Apprécier la qualité et la recevabilité des dossiers CNPN sur le choix des indicateurs, l'appréciation du niveau de précision de l'étude et l'appropriation des résultats par les acteurs du projet.

16h00-16h45
Vincent VIGNON
Virginie BILLON
S'assurer de l'efficacité des mesures d'atténuation et de compensation lors de la réalisation du projet sur la justesse et pertinence des enjeux, la définition des impacts, la qualité des mesures proposées et le suivi de mise en œuvre. Se mettre en conformité avec les nouvelles obligations de résultat sur l'efficacité et la pérennité des mesures et leur géolocalisation.

16h45-17h00
Conclusion et évaluation de la session.

Fin de la journée à 17h00